

DEPARTEMENT

de la **COMMUNE DE ROUSSENNAC**

AVEYRON

Séance du jeudi 02 mars 2023

Date de la convocation 24/02/2023 Date d'affichage 24/02/2023 Membres : En Exercice : 15 Présents : 14 Votants : 15	<i>L'an deux mille vingt-trois et le deux mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Marie-Laure CAMBOULAS ,</i> Présents : Marie-Laure CAMBOULAS, Thibault CAMMAN, Monique CAVALIÉ, Sébastien CAYSSIALS, Chantal FRAYSSE, Jean-Claude FROMENT, Joël FROMENT, Pierre JOULIA, Thomas LAMOTTE, Carine MARTIN, Cédric MARTINS, Patrick MARTY, Guillaume POUJOL, Françoise VIAROUGE Représenté(e)s : Véronique FILHOL par Marie-Laure CAMBOULAS Excusé(e)s : Secrétaire de séance : Jean-Claude FROMENT
--	---

Objet: Rénovation de l'éclairage public commune de Roussennac - DE_20230302_011

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal de Roussennac a décidé d'enterrer les réseaux aériens sur les deux entrées du village (route de Montbazens et route de Rignac) durant l'année 2023. Dans le cadre de cet aménagement, il est nécessaire de revoir l'éclairage public. Les luminaires actuels à lampes à sodium très énergivores sont placés sur des poteaux EDF. Des mâts autonomes produisant leur propre électricité seront implantés sur ces deux zones, ces derniers seront équipés d'ampoules LED qui permettront une économie d'énergie à luminosité équivalente, et une gradation de l'intensité de l'éclairage. La commune de Roussennac a fait appel au SIEDA de l'Aveyron pour estimer le coût d'une telle opération. Celui-ci est estimé à 45 000 € HT pour l'implantation de 18 mâts photovoltaïques. Une aide de 6300 € sera accordée par le SIEDA.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide

- d'approuver le projet de rénovation de l'éclairage public de la traverse du village de ROUSSENNAC pour un montant de 45 000 € HT, ces travaux pourraient débuter durant le deuxième trimestre de 2023.
- de solliciter le concours du SIEDA de l'Aveyron
- de solliciter une demande de subvention au titre du programme fonds vert ;
- de définir le plan de financement suivant sur le coût total de l'opération rénovation et extinction de l'éclairage public de la commune de ROUSSENNAC :

Aide concernée	Sollicitée ou déjà attribuée	Montant des travaux HT	Pourcentage	Montant de l'aide
Sieda	Sollicitée	45 000 €	14%	6300 €
Etat	Sollicitée		55%	24750 €
Autofinancement			31%	13950 €

- de préciser que les dépenses seront inscrites au budget 2023 de la commune de Roussennac,
- de donner tous les pouvoirs à Monsieur le Maire afin de réaliser cette opération.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Sous-Préfecture
le 03 mars 2023
et publication ou notification
le 03 mars 2023

Roussennac, le 03 mars 2023.
Pour extrait conforme.

Le secrétaire de Séance
Jean-Claude FROMENT



Le Maire
Sébastien CAYSSIALS

